

Objet : Demandes SM20/0004 et SM20/0050 de concessions en Rance

Avis/Expertise Ifremer

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (35)
Service Usages, Espaces et Environnement Marins
Pôle Cultures Marines
Bâtiment INFINITY
3 rue du Bois Herveau
35418 Saint-Malo

A l'attention de

M. X

Dinard, le 08/12/2020

Vos réf. : Demandes SM20/0004 et SM20/0050 de concessions en Rance / Courrier du 28/10/2020
Dossier suivi par M. X

Nos réf. : 20-092-3_Ifremer.LERBN.2020.Avis14_DDTM35_cultures_marines_ Rance
Dossier suivi par Julien CHEVÉ et Nicolas DESROY

M.,

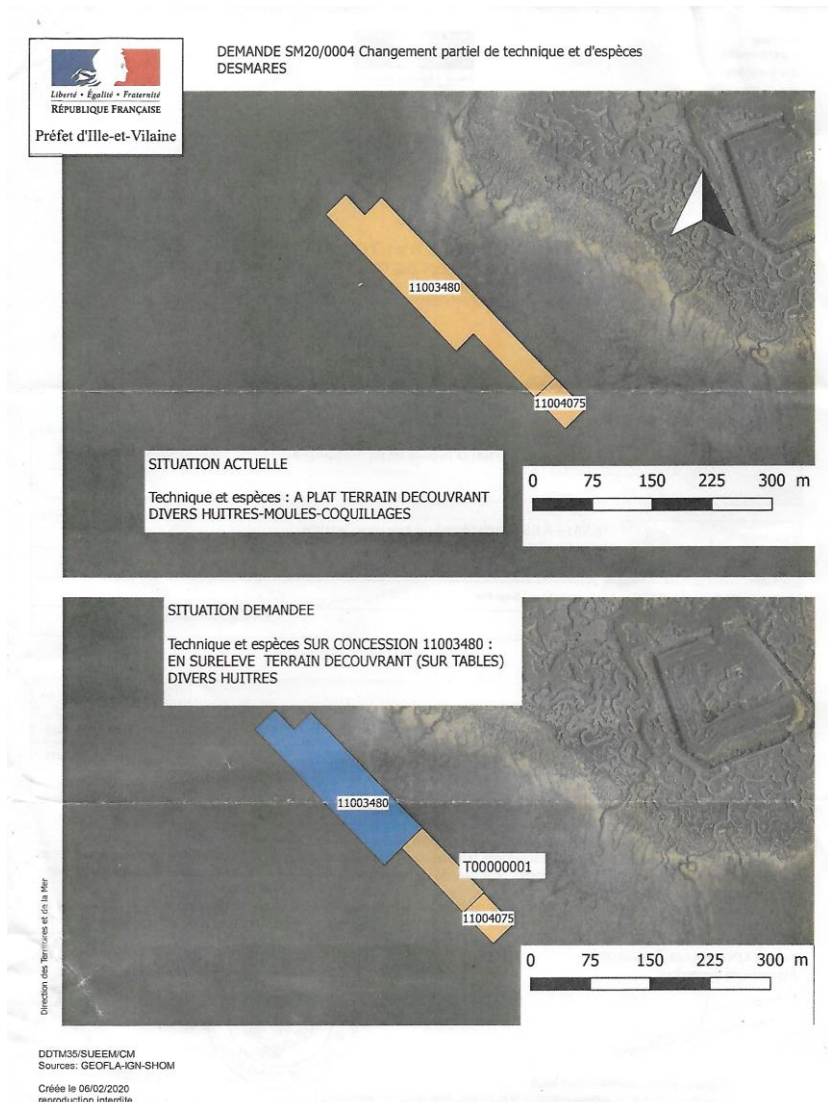
En réponse à votre demande transmise par courrier le 28 octobre 2020 sollicitant l'avis de l'Ifremer sur les dossiers SM20/0004 et SM20/0050 de concessions en Rance, concernant la possibilité d'un envasement accru lié aux techniques par effectif cumulatif ainsi que sur l'effet trophique au droit des concessions citées, nous pouvons apporter les éléments suivants :

Station de Dinard Recherche
ORSTOM Exploitation de la Mer
88 rue du Port Blanc à caractère
35800 Dinard commercial
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr



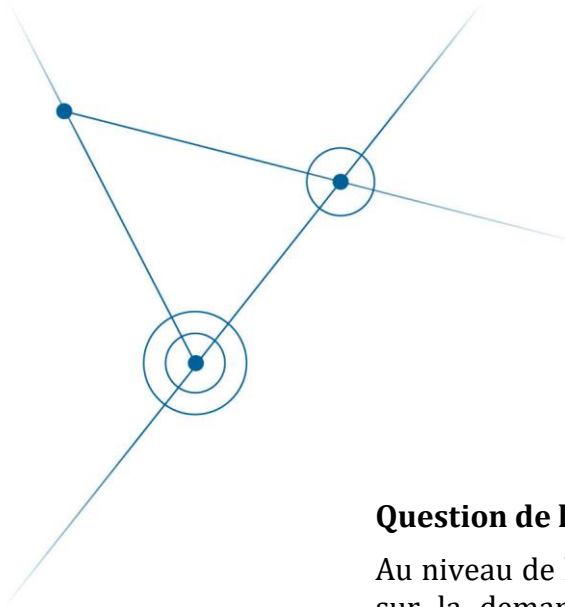
Station de Dinard Recherche
PRESCO Exploitation de la Mer
88 rue du Port Blanc à caractère
35800 Dinard commercial
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Question de l'envasement

Le changement de pratique de culture à plat vers des structures surélevées va nécessairement induire une accumulation accrue des sédiments par le ralentissement des courants. Toutefois, ces dépôts supplémentaires resteront localisés au périmètre proche des structures.



Question de la compétition trophique

Au niveau de la concession actuelle, la question d'un effet positif ou négatif sur la demande trophique des cultures associées ne peut être traitée précisément qu'avec des données actuelles et futures (espèces, densités).

Au niveau de l'estuaire, la dimension de ce projet ne saurait raisonnablement avoir un impact significatif sur la capacité trophique de la masse d'eau.

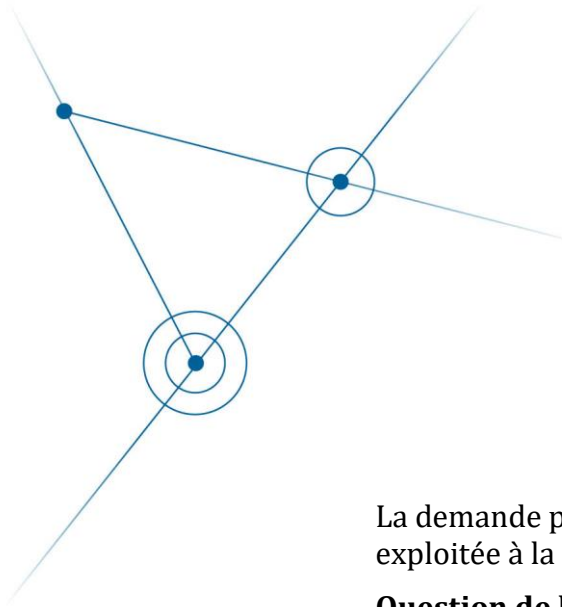
Dossier SM20/0050



Station de Dinard Recherche
PRESCO Exploitation de la Mer
 88 rue du Port Blanc à caractère
 35800 Dinard commercial
 +33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social
 1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
 29280 Plouzané
 France
 R.C.S. Brest B 330 715 368
 APE 7219Z
 SIRET 330 715 368 00032
 TVA FR 46 330 715 368
 +33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr



La demande porte sur un agrandissement de 40% des surfaces actuellement exploitée à la pointe de Saint-Suliac.

Question de l'envasement

L'extension des surfaces actuellement concédée va nécessairement induire une accumulation accrue des sédiments par le ralentissement des courants. Toutefois, ces dépôts supplémentaires resteront localisés au périmètre proche des structures.

Question de la compétition trophique

Au niveau de ces concessions, si on considère que les pratiques culturales seront les mêmes entre les surfaces actuelles et futures, cette demande induira une demande trophique supérieure de 40% à la situation actuelle.

Au niveau de l'estuaire, la dimension du projet ne saurait raisonnablement avoir un impact significatif sur la capacité trophique de la masse d'eau.

Question du suivi sanitaire REMI

Les demandes portent sur la zone de production 3522.05. Cette zone est suivi par le point « Pointe du Puits » 021-P-003 pour les groupes II et III. Ce point se trouve sur les concessions actuelles. Les huîtres y sont directement prélevées. Les coques sont échantillonnées sur le petit gisement se trouvant dans un rayon de 250 mètres autour du point. La parcelle T00000052 se trouve donc au droit de la principale zone d'échantillonnage des coques.

En l'état, la création de cette parcelle n'est pas compatible avec la pérennité du suivi sanitaire REMI du groupe II pour cette zone. Une commission de visite de gisement pourrait permettre de vérifier la position réelle du gisement exploité par les pêcheurs à pied professionnel, les conditions d'accès et de ressource... Il s'agira de déterminer si un simple changement de point est réalisable, ou si la réalisation d'une étude sanitaire est nécessaire.

Station de Dinard Recherche
PRESCO Exploitation de la Mer
88 rue du Port Blanc à caractère
35800 Dinard commercial
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Conclusion

L'Ifremer émet un **avis favorable** à la demande SM20/0004, un **avis favorable** à la parcelle T00000051 de la demande SM20/0050, et un **avis défavorable** à la parcelle T00000052 de la demande SM20/0050 dans l'attente des conclusions d'une future commission de visite de gisement.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, M., l'assurance de toute ma considération.

Julien CHEVÉ
Responsable intérimaire de la station
Ifremer de Dinard



Copie interne Ifremer :

Antoine DOSDAT : Directeur du Centre de Bretagne (dirbrest@ifremer.fr)

Marie-Pierre HALM : Responsable de l'Unité Littoral p/i
(littoral.dir@ifremer.fr)

Alain BISEAU : Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient (alain.biseau@ifremer.fr)

Station de Dinard Recherche
ORSTOM Exploitation de la Mer
88 rue du Port Blanc à caractère
35800 Dinard commercial
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr